

Convention de partenariat

Développer les échanges entre l'IPAG et ses étudiants
et les Centres de gestion de la Loire-Atlantique et de la Vendée

Entre

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée,
Ci-dessous dénommé CDG 85,
65 rue Kepler, CS 60239, 85000 LA ROCHE-SUR-YON (SIRET : 288 500 028 00023),
Représenté par son Président, Monsieur Eric HERVOUET, dûment habilité par délibérations du Conseil d'Administration en date du 5 avril 2022 et du 07 octobre 2025,

Et

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Loire-Atlantique
Ci-dessous dénommé le CDG 44
6, rue du Pen Duick II, CS 66225, 44000 NANTES (SIRET : 284400025 00011)
Représenté par son Président Philippe SQUELARD, dûment habilité par délibérations en date du 27 avril 2022 et du 13 novembre 2025,

Et

L'Institut de préparation à l'Administration générale de Nantes Université,
Ci-dessous dénommé IPAG de Nantes
Faculté de Droit et Sciences Politiques, Chemin de la Censive du Tertre, 44000 Nantes
Représenté par sa directrice Maïté Dehoux-Lillis, dûment habilitée par délibérations du Conseil d'Administration en date du 27 avril 2022 et du 15 mai 2025,

Il a été convenu ce qui suit :

Considérant que les Centres de gestion de la Loire-Atlantique et de la Vendée (CDG 44 et 85), souhaitent œuvrer pour développer l'attractivité de la fonction publique territoriale, mieux faire connaître ses métiers et le rôle des centres de gestion départementaux aux étudiants de Nantes Université,

Considérant que l'IPAG de Nantes Université a notamment pour vocation de former des étudiants aux carrières administratives de la fonction publique et de les préparer, entre autres, aux concours de la fonction publique territoriale (Administrateur, Attaché, Rédacteur) ou à rejoindre la fonction publique territoriale en tant que contractuels,

Les Centres de gestion de la Loire-Atlantique et de la Vendée (CDG 44 et 85) et l'IPAG de Nantes Université conviennent de développer un partenariat en matière d'information, de formation et de professionnalisation des étudiants qui s'orientent vers la fonction publique territoriale de la manière suivante :

Article 1 : Information des étudiants sur les métiers de la fonction publique territoriale et sur le rôle et les missions d'un Centre de Gestion départemental de la fonction publique territoriale

Le Centres de gestion de la Loire-Atlantique ou de la Vendée s'engagent à participer chaque année au **cycle de conférences de l'IPAG** de Nantes afin de présenter les métiers de la fonction publique territoriale (FPT), la diversité de ses employeurs, les modalités d'accès à l'emploi public territorial, ainsi que le rôle et les missions d'un centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale.

Le Centres de gestion de la Loire Atlantique ou de la Vendée s'engagent également à participer au **forum des métiers du droit**, organisé conjointement par la faculté de droit et de sciences politiques et par l'IPAG de Nantes chaque année.

Ces deux manifestations permettront d'informer des étudiants de Licence, Master et classes préparatoires aux concours administratifs de la fonction publique territoriale et à leurs débouchés.

Nantes Université, par le biais de l'IPAG, s'engage à organiser la dite conférence et à inviter les deux Centres de Gestion au forum des métiers du droit chaque année.

Chaque année, l'IPAG et les centres de gestion de la Loire Atlantique ou de la Vendée s'engagent à organiser ensemble une ou plusieurs manifestations spécifiquement dédiées aux étudiants de Licence 3 d'administration publique dans le cadre de leur parcours obligatoire de découverte de la fonction publique et de préparation au projet professionnel : visite d'une collectivité, job dating...

Article 2 : Information des collectivités territoriales et établissements publics de leurs territoires des formations proposées par l'IPAG de Nantes et sur le partenariat établi

Les Centres de gestion de la Loire-Atlantique et de la Vendée communiqueront aux employeurs publics territoriaux sur les enjeux du partenariat établi et de l'importance d'accueillir des stagiaires et apprentis afin de permettre aux étudiants, potentiels futurs collaborateurs, de s'approprier la culture territoriale, les perspectives d'emploi et l'acquisition des pratiques professionnelles en lien avec leurs formations.

Cette information concernera tout particulièrement le Master d'Administration Publique de l'IPAG dispensé uniquement sous la modalité de l'apprentissage (contrats de 22 à 24 mois).

Elle concernera aussi la Licence d'administration publique et les classes préparatoires de l'IPAG, au sein desquelles une période de stage peut être proposée.

Article 3 : Accueil de stagiaires et/ou d'apprentis au sein des Centres de gestion de la Vendée et de la Loire Atlantique

Les Centres de gestion de la Loire-Atlantique et de la Vendée proposeront des stages de différentes durées aux étudiants de l'IPAG, à destination :

- Des étudiants de la Licence d'Administration Publique : entre le 2 mai et le 31 août
- Et des étudiants la classe de Préparation aux Concours de catégorie A : de la mi-avril au 31 aout

Ces stages (d'observation ou de pratiques) auront pour but de contribuer à la préparation et à la professionnalisation des étudiants qui souhaitent présenter les concours de la Fonction publique territoriale ou rejoindre l'administration en tant que contractuels.

Ces stages pourront donner lieu à une gratification dans les conditions prévues par la Loi.

Facultatifs dans les formations suscitées, ils ne donneront pas obligatoirement lieu à la production d'un rapport de stage par l'étudiant concerné.

L'IPAG s'engage à communiquer et valoriser ces offres de stage à ses étudiants.

Les Centres de gestion de la Vendée et de la Loire-Atlantique pourront également proposer un terrain d'apprentissage aux étudiants sélectionnés dans le Master d'administration publique de l'IPAG (contrats de 22 à 24 mois).

Article 4 : Information sur les offres de CDD

Les Centres de gestion de la Loire-Atlantique et de la Vendée s'engagent à transmettre à l'IPAG :

- Les éventuelles offres d'emploi en CDD (ou de ses collectivités adhérentes lorsqu'ils en ont connaissance), qui pourraient être accessibles aux étudiants de l'IPAG (Licence 3, Master, classes préparatoires post-Master 2).
- Missions temporaires susceptibles d'être effectuées en fin de cursus par les étudiants.

L'IPAG s'engage à communiquer ces offres et missions à ses étudiants et anciens étudiants (mails, affichage, réseaux sociaux).

Article 5 : suivi de la convention

Un bilan annuel de la mise en œuvre de la convention sera effectué par les partenaires.

Article 7 : durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à compter de sa signature et est renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée au cours de la période de trois ans à l'initiative de l'une ou de l'autre partie sous réserve de respecter un préavis de six mois.

Fait à Nantes, le

L'Institut de Préparation
à l'Administration Générale
de Nantes Université

Le Centre de Gestion
de la fonction publique territoriale
de la Loire-Atlantique

Le Centre de Gestion
de la fonction publique territoriale
de la Vendée